

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

DEPARTEMENT DE MFOUNDI

COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES  
FINANCIERES ET DU BUDGET

SOUS DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
SERVICE DES FOURNITURES ET AUTRES  
MARCHES *RL*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF ECONOMIC, FINANCIAL AND  
BUDGET AFFAIRS

SUB-DIRECTORATE OF PUBLIC CONTRACTS  
SUPPLIES AND OTHER CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 130/D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM DU 03 JUIN 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN  
PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO /CUY/CCCM-SPI-CIPM/2025 DU 17/01/2025  
POUR L'ETUDE D'IDENTIFICATION ET DE VALORISATION DES SITES D'INTERET ECOLOGIQUE OU  
PATRIMONIAL DE LA VILLE DE YAOUNDE AU CAMEROUN

=====

LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;  
Vu l'arrêté n°000400/A/MINDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjoints au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu l'arrêté n°17/AM/CUY/CAB du 20 octobre 2021 portant réorganisation des services de la Communauté Urbaine de Yaoundé, modifié par l'arrêté n°005/AM/CUY du 13 juin 2024 ;  
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°002/AONO /CUY/CCCM-SPI-CIPM/2025 du 17/01/2025 pour l'étude d'identification et de valorisation des sites d'intérêt écologique ou patrimonial de la ville de Yaoundé au Cameroun ;  
Vu le procès-verbal n°509 du 10 avril 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;  
Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 10 avril 2025 ;  
Vu l'avis favorable de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés de Services et de Prestations Intellectuelles du 29 avril 2025.

DECIDE:

ARTICLE 1<sup>er</sup> : (1) Le marché relatif à l'étude d'identification et de valorisation des sites d'intérêt écologique ou patrimonial de la ville de Yaoundé au Cameroun, est attribué au Cabinet INTEGRAL pour un montant de cent soixante millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent (160 558 200) francs CFA TTC et un délai d'exécution est de six (06) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ CIPM ;
- ✓ *Integral*
- ✓ Archives.

